

éditées par le paragraphe (1), ainsi que les définitions de « prescribed » et « short-term accommodation », au paragraphe 123(1) de la version anglaise de la même loi, édictées par le paragraphe (17), sont réputées entrées en vigueur le 17 décembre 1990.

(23) Les paragraphes (2), (3), (5), (8), (11) à (14), (16) et (19) sont réputés entrés en vigueur le 17 décembre 1990.

(24) Le paragraphe (4) est réputé entré en vigueur le 1^{er} janvier 1993.

(19) New.

(25) Le paragraphe (6) s'applique aux services fournis après le 14 septembre 1992.

(26) Le paragraphe (7) est réputé entré en vigueur le 17 décembre 1990. Toutefois, pour ce qui est des services rendus avant octobre 1992, l'alinéa (1) de la définition de « services financiers », au paragraphe 123(1) de la même loi, édicté par le paragraphe (7), est remplacé par ce qui suit :

(1) Le service consistant à remettre à la personne qui fournit le service visé à l'article 123(1) relativement à un bien une évaluation des dommages causés au bien, causés à la propriété.

(27) Le paragraphe (8) est réputé entré en vigueur le 30 septembre 1992. Toutefois, il ne s'applique pas aux services consistant à effectuer des manœuvres en vue du transfert de la propriété de parts lorsque les services sont fournis aux termes d'une convention écrite conclue au plus tard à cette date.

(28) Le paragraphe (10) s'applique aux garanties fournies après 1990 exclusivement à des biens meubles et aux garanties fournies après 1992 exclusivement à des immeubles.

by subsection (1), and the definitions "prescribed" and "short-term accommodation" in subsection 123(1) of the English version of the said Act, as enacted by subsection (17), shall be deemed to have come into force on December 17, 1990.

(23) Subsections (2), (3), (5), (8), (11) to (14), (16) and (19) shall be deemed to have come into force on December 17, 1990.

(24) Subsection (4) shall be deemed to have come into force on January 1, 1993.

(19). — Nouveau.

(25) Subsection (6) applies to services supplied after September 14, 1992.

(26) Subsection (7) shall be deemed to have come into force on December 17, 1990 except that, in respect of services provided before October 1992, paragraph (1) of the definition "financial services" in subsection 123(1) of the said Act, as enacted by subsection (7), shall be read as follows:

(1) the service of providing a person who supplies a service referred to in paragraph (1) in respect of property with an appraisal of the damage, other than loss, caused to the property.

(27) Subsection (8) shall be deemed to have come into force on September 30, 1992 but does not apply to services of arranging for the transfer of ownership of shares where the services are supplied under an agreement in writing entered into on or before that date.

(28) Subsection (10) applies to warranties in respect of personal property and warranties supplied after 1992 in respect of real property.